

« L'Étincelle » Spécial « 4 décembre 2014 » ***

20 octobre 2011 - 4 décembre 2014

Le compte-rendu de mandat

des élu-e-s CGT FINANCES PUBLIQUES de l'Essonne

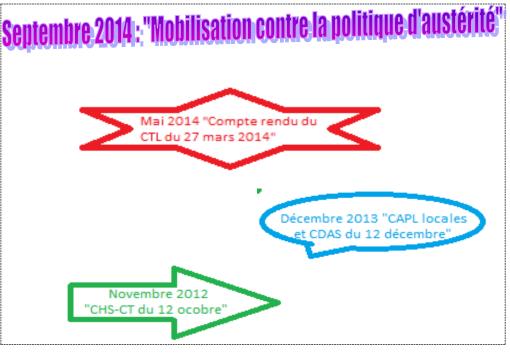
Les élu-e-s de la CGT FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE, conformément au mandat qu'ils avaient sollicité auprès de vous en 2011, ont rendu compte régulièrement, à tous les agents de l'Essonne, en toute transparence, de leurs interventions et leurs votes en CTL et en CAPL.

Sur cette période, 19 numéros de notre journal de section locale « L'ETINCELLE » ont été diffusés afin que chaque collègue, de l'agent au chef de service, puisse avoir cette information : notre section s'est résolument engagée à donner à ses élu-e-s les moyens militants pour vous représenter et pouvoir vous rendre compte.

Notre activité est présentée dans nos publications qui sont consultables en ligne sur notre site local :

http://www.financespubliques.cgt.fr/91/







Le Comité Technique local (CTL), organisme consultatif, est compétent en matière d'organisation des services (restructurations, fusions, fermetures de services...) et leur incidence sur la situation des personnels, des règles statutaires, de formation professionnelle, de présentation de budget, d'activité... En un mot, le CTL c'est LE COLLECTIF.

Lors du mandat sortant, nous avons eu pour seul fil conducteur de porter vos revendications tant locales que nationales, dans le respect des positions de la CGT, en s'appuyant sur la réalité des services que nous connaissons bien.

Notre place dans les débats en CTL a été majeure :

- nous sommes intervenus, sans relâche, pour dénoncer et voter contre les fusions de services / suppressions de postes, qui ne servent qu'à absorber les suppressions d'emplois : mises en place de SIP, fusions de SIE, spécialisation des trésoreries générant transferts d'emplois et fermetures de postes...
- nous avons fait valoir les droits des agents, notamment en réclamant que toutes ces fusions/restructurations imposées par la direction, passent d'abord en CHS-CT afin que des conditions de travail décentes des agents soient respectées ou défendues par nos élu-e-s
- nous avons porté à la direction, systématiquement et à chaque CTL, les revendications exprimées par les personnels lors de HMI ou visites de sites; nous avons aidé les collègues à les formuler, parfois au travers de pétitions, que ce soit pour l'accueil, ou en raison de travaux, etc...
- nous avons porté lors d'un CTL spécial sur les conditions de travail, les cahiers de revendications que les élu-e-s CGT Finances Publiques ont fait circuler dans tous les services du département, et ainsi pu faire aboutir des revendications, notamment en termes de matériel, d'environnement de travail...

Beaucoup reste à faire pour la période qui s'ouvre : les orientations prises par la DGFIP, dans le cadre de la démarche stratégique, renforcée par le Pacte d'ir-Responsabilité qui va priver l'Etat de 18 milliards d'€, ne sont pas acceptables.

La direction locale a annoncé au dernier CTL mettre en œuvre dès 2015 les fusions de services identiques sur un même site (SIP, SIE), et revoir les alternatives pour SIP-CDIF; la poursuite de la spécialisation des trésoreries, ainsi que les fusions annoncées d'hôpitaux, vont mettre en cause l'existence même de nombreux postes sur le département. De plus, la réforme territoriale annoncée va grandement impacter nos structures DGFIP: dans ce contexte, il sera plus que jamais nécessaire d'avoir des élu-e-s combatifs et proches de vous.

Parce que nous sommes aussi dans les services, dans le réseau GP comme dans le réseau Fiscal, nous connaissons la réalité des services désertifiés, les difficultés à assurer un service public de qualité dans le stress croissant des priorités qu'on nous laisse seuls définir puisque tout ne plus être fait !

Forts de cette expérience, les élu-e-s de la CGT Finances Publiques sont prêts à continuer de représenter l'ensemble des collègues de tous les services.

Notre engagement est de siéger pour porter vos revendications, sans concession, auprès de la Direction, et de vous en rendre compte

Au-delà de la représentativité au sein de la DDFIP 91, de la DGFIP et plus largement de l'Etat, le vote CGT aura un impact sur vos représentants pour

Je CHS-CT et le CDAS

Sur cette période, vos représentants CGT Finances Publiques ont défendu pied à pied :

au niveau du CHS-CT : vos conditions de travail, particulièrement lors de la mise en place de SIP ou de restructurations, avec souvent des travaux dégradant l'environnement et donc la vie au travail des agents ; le respect des règles d'hygiène et de sécurité, notamment quand les collègues nous alertent de conditions d'hygiène déplorables, par manque de nettoyage ou de

consommables ; la sécurité sanitaire des agents, notamment par le suivi des engagements obtenus de la direction en matière de suivi des sites contenant de l'amiante ou désamiantés...

au niveau du CDAS: une action sociale plus juste, par exemple par la demande de sorties au quotient familial, la défense de la restauration collective, ou des emplois de l'action sociale, notamment le remplacement de l'assistante sociale partie au 1° septembre dernier,...



Les Commission Administratives Paritaires Locales (CAPL) comprennent, en nombre égal pour chaque corps d'agents des Finances Publiques, des représentants du personnel élus et des représentants de l'administration désignés par la direction. Elles traitent des questions se rapportant à l'INDIVIDUEL : notation, mutation, carrière...

Vos représentants-e-s CGT, formé-e-s aux nouvelles règles de gestion, ont joué pleinement leur rôle.

Tableaux d'avancement

En toute logique, tous les agents remplissant les conditions statutaires devraient être présents sur ces tableaux. Cependant, compte tenu des contraintes budgétaires, seul un nombre réduit d'agents est inscrit sur la zone prévisible de sélection.

Les élus de la CGT Finances Publiques se sont attachés à défendre les agents écartés et ont demandé leur réintégration. Ils ont dénoncé la logique budgétaire de l'administration qui empêche la promotion de tous les agents remplissant les conditions statutaires et revendiquent une carrière linaire pour les cadres C et B... en local, jusqu'en 2012! Car depuis 2013, la DG a unilatéralement décidé de se passer des consultations locales, et nos élu-e-s ne sont donc plus appelé-é-s à défendre ces dossiers en local!

Listes d'aptitude

C'est la possibilité de changer de catégorie (de C en B ou de B en A) au choix... de la direction et de la DG. Notre revendication est que la sélection se fasse sur des critères objectifs : âge, ancienneté, notation, et admissibilité au concours. La CGT Finances Publiques milite également pour la transformation de la liste d'aptitude par un examen professionnel.

Notre rôle n'étant pas de porter jugement sur les dossiers des collègues et de les classer entre eux, les élus de la CGT Finances Publiques se sont abstenus au cours des votes.

Notations / Evaluations

Les CAPL d'appels de notation entérinent les décisions qui ne peuvent être attaquées que devant le TA. Il existe cependant des Commissions Nationales d'évocation mais celles-ci ne rétablissent que les erreurs flagrantes de droit.

Nous avons siégé dans toutes ces CAPL et nous avons voté systématiquement pour la requête de l'agent.

Nous avons défendu tous les agents, syndiqués ou non syndiqués, qui nous ont confié leur appel et préparé avec chacun la défense en CAPL.

La section a obtenu de nombreuses réductions d'ancienneté, modifications du tableau synoptique et des appréciations littérales du compte-rendu d'entretien.

Affectations

Les compétences des CAPN sont les suivantes : Le cadre C est affecté à la résidence (ex : Corbeil), le cadre B est affecté à la résidence et à la structure (ex : Arpajon, SIP), le cadre A est affecté à la résidence, à la structure et dans la spécialité (ex : Evry, FIPRO).

Les CAPL complètent les affectations : Les cadres A sur les postes, les cadres B dans la spécialité, les cadres C dans la structure.

Les élus de la CGT Finances Publiques se sont généralement abstenus sur les projets de mouvements présentés par la direction ou ont voté contre. Parce que les mouvements présentés remettent en cause nos droits à mutation mais également pour souligner les pertes d'emplois sur notre Direction (près de 200 emplois ont été supprimés depuis la fusion et encore 30 emplois doivent être supprimés en 2015). Année après année, nous n'avons eu de cesse de dénoncer la dégradation des conditions de travail consécutives aux réorganisations/restructurations.

Face à la remise en cause des droits et garanties des personnels, tant au niveau local que national, vos candidat-e-s CGT auront la même exigence vde porter vos droits individuels et collectifs.

Le 4 décembre 2014, nous sollicitons de nouveau un mandat :

- un mandat clair, fondé sur la défense du Statut des Fonctionnaires et des garanties collectives des agents ;
- un mandat clair, sur la base de la défense des revendications ;
- un mandat dont vous seuls êtes les dépositaires.

Donnons aux élu-e-s CGT Finances Publiques de l'Essonne la possibilité de poursuivre ces engagements Faisons le choix d'élus combatifs, au plus près des personnels

Le Vote CGT FINANCES PUBLIQUES pour dire :

Nous ne voulons pas du démantèlement de notre administration ! Ne touchez pas à nos droits et garanties ! Ne touchez pas à notre statut !

Le 4 décembre, votez pour des élu-e-s CGT!

